



# BULLETIN DE GÉNÉROSITÉ

*OUI, je veux soutenir l'Université catholique de l'Ouest,  
je veux participer à ce grand projet solidaire et visionnaire.*

**JE FAIS UN DON PONCTUEL :**  100 €  200 €  300 €  autre : ..... €

**JE FAIS UN DON EXCEPTIONNEL :**  500 €  800 €  1000 €  autre : ..... €

**JE CHOISIS L'AFFECTATION DE MON DON :**

- Le Fonds de solidarité : Bourse handicap, Prêt d'honneur, Fonds social d'urgence
- La nouvelle Chaire « Bien commun et Droit naturel »
- Nos campus :  Angers  Guingamp  Laval  Nantes  Vannes  La Réunion  Papeete
- Le développement général de l'UCO**

**JE FAIS UN DON PLURIANNUEL ET JE SOUHAITE M'ENGAGER À DONNER ..... € SUR ..... ANS**

Selon le calendrier ci-dessous : ..... € en 2018 ..... € en 2020  
..... € en 2019 ..... € en 2021

L'UCO vous fera parvenir un courrier de rappel à la date anniversaire du 1<sup>er</sup> don.

je souhaite que mon don reste anonyme

	je donne	soit après déduction de l'IR	soit après déduction de l'IFI
Un étudiant en situation de handicap accompagné pendant son cycle de Master (2 ans)	600 €	<b>204 €</b>	<b>150 €</b>
Un étudiant en situation de handicap accompagné tout au long de ses études (Licence et Master, soit 5 ans)	1 500 €	<b>510 €</b>	<b>375 €</b>
Un prêt d'honneur attribué à un étudiant pour financer ses études à l'UCO	5 000 €	<b>1 700 €</b>	<b>1 250 €</b>
Un cycle d'ateliers d'éthique juridique pour les étudiants (Chaire Bien commun et Droit naturel)	10 000 €	<b>3 400 €</b>	<b>2 500 €</b>

À partir de 1 000 € de dons, je deviens **bienfaiteur d'honneur** de l'UCO

À partir de 5 000 € de dons, je deviens **bienfaiteur mécène** de l'UCO

À partir de 10 000 € de dons, je deviens **membre du Cercle des bienfaiteurs**

(voir le programme de reconnaissance au verso)

## JE FAIS UN DON :

### ► Par virement bancaire sur le compte CIC :

IBAN : FR76 3004 7142 9300 0211 9210 104 – RIB : 30047 14293 00021192101 04 – BIC : CMCIFRPP

Indiquer : «don UCO» dans le motif du virement

### ► Par chèque libellé à l'ordre de « Association Saint Yves - UCO » à envoyer à :

Université catholique de l'Ouest, Service mécénat, 3 place André Leroy, 49 000 Angers

### ► Par un don en ligne sur : [www.uco.fr](http://www.uco.fr)

Dès réception de votre don, l'UCO vous fera parvenir un reçu fiscal dans les meilleurs délais.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant en vous adressant à l'UCO (Université Catholique de l'Ouest) Association Saint-Yves, 3 Place André Leroy - BP 10808- 49008 Angers cedex 01. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres organismes. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre

# PAR VOTRE DON, VOUS BÉNÉFICIEZ DE DÉDUCTIONS FISCALES AVANTAGEUSES

## Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)

Nouveau !  
(ancien ISF)

Ce qu'il faut savoir

- L'ISF est remplacé par l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)
- Le seuil d'entrée dans l'IFI et le barème sont inchangés
- L'IFI ne prend en compte que la valeur des biens immobiliers

### Ce qui change avec l'IFI

- **Calendrier** : la déclaration est à faire le même jour que celle de votre IR
- **Assiette** : seuls les biens immobiliers entrent dans le patrimoine taxable, avec 30 % d'abattement sur la résidence principale
- **PME** : la déduction de 50 % de l'investissement PME est supprimée

### Ce qui ne change pas

- **Déduction fiscale** : 75 % du montant du don dans la limite de 50 000 € par an
- **Seuil d'imposition** : 1,3 M €
- **Barème** : identique à celui de l'ISF (6 tranches de 0,5 % à 1,5 %)

## Pour défiscaliser votre IFI, une seule solution : le don IFI

### Impôt sur le revenu (IR)

Vous pouvez déduire 66 % du montant de votre don de votre Impôt sur le revenu dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

### Impôt sur les sociétés (IS)

Vous pouvez déduire 60 % du montant de votre Impôt sur les sociétés dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires de votre société.

## PROGRAMME DE RECONNAISSANCE POUR LES BIENFAITEURS PARTICULIERS

CAMPAGNE 2016-2020

Chaque donateur accède à une catégorie en fonction du montant de son engagement : don ou cumul de dons

		à partir de 1000€ de dons	à partir de 5000€ de dons	à partir de 10000€ de dons
Mention de votre soutien dans le rapport annuel et sur le site internet (projet en cours)	✓	✓	✓	✓
Abonnement à UCO news (bi-annuel)	✓	✓	✓	✓
Invitation personnelle à 3 événements de l'UCO (3 événements annuels - invitation envoyée par courriel à tous, par courrier si don > 150€)	✓	Accueil privilégié et places VIP	Accueil privilégié et places VIP	Accueil privilégié et places VIP
Plaquette nominative sur un fauteuil de l'amphithéâtre Bedouelle de la nouvelle faculté de droit, économie, gestion		✓ Pendant la campagne	✓ Pendant la campagne	✓ à vie
Présence sur le Mur des bienfaiteurs (projet en cours)			✓ Pendant la campagne	✓ Pendant la campagne. Emplacement privilégié
2 invitations à participer au dîner annuel des bienfaiteurs de l'UCO			✓	✓
Rencontre personnelle avec les porteurs de projets ainsi que les bénéficiaires (à organiser avec vos invités sur demande)				✓
2 invitations à participer à l'évènement exceptionnel du Cercle des bienfaiteurs de l'UCO : voyage, etc. (tous les deux ans)				✓

Pour toute question, n'hésitez pas à joindre votre contact bienfaiteur :

Bruno Georges  
bgeorges@uco.fr  
Tél : 02 72 79 64 34  
Port : 06 66 58 30 51